



Direction Nationale de l'arbitrage

Section « Recrutement, Détection et
Fidélisation »



Le REFERENT ARBITRE de CLUB

1. PREAMBULE et argumentaire de la MISSION

Cette nouvelle mission « Référent Arbitre de Club » s'inscrit dans le cadre du nouveau statut de l'arbitrage : cf. article 51 : *« chaque club désigne un référent en arbitrage. Ce référent sera le contact privilégié pour tout ce qui a un lien avec l'arbitrage. Il sera ainsi le responsable de l'arbitrage dans le club : son organisation, son recrutement, sa valorisation, l'intégration et la fidélisation de ses arbitres »*

Travaillant en harmonie avec les Commissions Départementales d'Arbitrage, les Commissions Départementales de Détection Recrutement et Fidélisation des Arbitres s'attachent à réunir et former, par secteur, les nouveaux Référents afin de leur préciser une ligne directrice des « missions » qui entreront dans leur fonction.

Ce nouveau rôle est aussi passionnant que toute autre fonction au sein d'un club, il demande néanmoins un investissement et un suivi constant. En effet, valoriser l'arbitrage parmi un effectif de licenciés, faire respecter l'arbitre dans sa fonction et « l'homme en tant que tel » demande beaucoup de temps et nécessite un appui et une reconnaissance certaine du Comité Directeur du Club.

Dans le cadre de sa mission, il est souhaitable que le Référent arbitre soit membre du Comité Directeur du Club.

Si les objectifs peuvent évoluer dans le temps, des axes primordiaux se dégagent:

- vérifier et assurer la conformité du club au regard du statut de l'arbitrage,
- anticiper les arrêts d'arbitres en activité
- recruter de nouveaux candidats à l'arbitrage,
- fidéliser les arbitres officiels et bénévoles dans leur fonction,
- être à l'écoute de ses arbitres,
- être le coordinateur de l'arbitrage en interne mais aussi en externe.

La mission de Référent n'est pas exclusivement réservée à un arbitre honoraire ou en activité. Elle s'ouvre aux dirigeants, arbitres en activité ou bénévoles et, pourquoi pas, aux éducateurs.

2. LE ROLE DU REFERENT ARBITRE AU SEIN DU CLUB

- ✚ **Accueillir** les nouveaux arbitres (présentation du Club et de son fonctionnement, des dirigeants et des installations, rencontre avec les autres arbitres du Club, contact avec les éducateurs et les joueurs)
- ✚ **Assister** les arbitres dans leurs démarches administratives :
 - Renouvellement des licences en conformité avec le statut de l'arbitrage,
 - S'assurer de l'aptitude médicale de ses arbitres,
 - Suivi du carnet de bord pour les arbitres auxiliaires et arbitres officiels stagiaires,
- ✚ **Recueillir et analyser** l'activité de chaque arbitre du club (entraînement, condition de déplacement, cursus de progression, expériences diverses).
- ✚ **Organiser** l'arbitrage des matchs dans son club chaque week-end.
- ✚ **S'Informer** chaque week-end sur les désignations des arbitres du club.
- ✚ **Participer** à la détection et au recrutement de nouveaux candidats arbitres.
- ✚ **Organiser** le transport et l'accompagnement (coaching) des jeunes arbitres le week-end avec l'aide des Parents ou de Dirigeant.
- ✚ **Organiser** une formation pédagogique, en collaboration avec les arbitres, sur l'arbitrage, les lois du jeu, la feuille de match, auprès des dirigeants, joueurs, éducateurs et capitaines des différentes catégories.
- ✚ **Assister** les arbitres, les dirigeants d'équipe lors de problèmes rencontrés (aide à la saisie de la feuille de match, saisie de réserves, qualification de certains joueurs, etc ...)
- ✚ **Accompagner** l'arbitre lors de convocations devant les instances disciplinaires (après leur accord).
- ✚ **Assurer** le suivi et le renouvellement des équipements des arbitres (tenues, etc ...) et d'arbitrage (sifflets, drapeaux de touche, chronomètres, etc ...).
- ✚ **Œuvrer** à la valorisation des arbitres au sein du club (AG, etc, ...)

3. LE ROLE DU REFERENT ARBITRE AVEC LE DISTRICT ET/OU LA LIGUE

- ✚ **Etre le relais** du club avec le District (notamment la Commission Départementale des Arbitres ou Commission Départementale de Détection Recrutement et Fidélisation) et/ou avec la Ligue (notamment la Commission Régionale des Arbitres)
- ✚ **Alerter** la CDA et/ou la CRA sur les difficultés éventuelles des arbitres (notamment les jeunes arbitres).
- ✚ **Participer** aux réunions d'information organisées par les instances dirigeantes (informations de début de saison sur les modifications des règlements et/ou des lois du jeu, réunion de secteur, etc, ...)
- ✚ **Effectuer** le suivi de la formation des arbitres (stages, remise à niveau, etc,...)

4. QUELQUES IDEES...

Outre les grands axes et les idées évoquées précédemment, le Référent peut avoir d'autres missions au club, en fonction de ses compétences.

Par exemple :

- Valoriser l'arbitrage sur le site internet du club (page réservée aux arbitres et à l'arbitrage)
- Afficher la photo des arbitres au même titre que celles des équipes
- Informer toutes les catégories d'équipes des modifications aux Lois du Jeu
- Former les dirigeants à la rédaction de la feuille de match
- Participer à la rédaction du règlement d'un tournoi
- Sensibiliser les dirigeants et éducateurs en vue du recrutement
- Recruter de nouveaux arbitres (faire le tour des équipes en début de saison)
- Encadrer les candidats potentiels à l'arbitrage sur des matches de jeunes
- Organiser une réunion de secteur pour recruter plus large
- Proposer aux arbitres de s'entraîner en groupe
- Accompagner chaque arbitre au moins une fois par saison
- Mettre en place une réunion « bilan » de fin de saison
- Valoriser les arbitres lors d'un tournoi (tenue spécifique en dehors du terrain)
- Sensibiliser les parents des jeunes joueurs face à leur comportement autour du terrain
- Etc...

5. CONCLUSION

Le REFERENT ARBITRE est une fonction officielle CONNUE et RECONNUE au sein de son club.

Le REFERENT ARBITRE est le coordonnateur de l'arbitrage.

Le REFERENT ARBITRE est l'animateur d'une équipe au sein de laquelle chaque arbitre se sent à l'aise et intégré dans le club